

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

KINESITHERAPIE EN ANGIOLOGIE			
Code	PAKN3B61KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Serafina GEBBIA (serafina.gebbia@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette Unité permet de sensibiliser et d'apprendre aux étudiants les différentes affections vasculaires rencontrées en kinésithérapie angiologiques.

Elle permet une approche pratique de la kinésithérapie angiologique notamment dans le cadre de l'oncologie.

Elle invite à interpréter les signes cliniques de différentes pathologies, pour ensuite proposer des protocoles d'intervention adaptés et justifiés. Cette unité d'enseignement accorde aussi de l'importance au développement des aptitudes d'analyse et de curiosité intellectuelle. L'ensemble contribue ainsi à aider l'étudiant à se construire progressivement une identité professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.4 Construire son projet professionnel
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels
 - 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
 - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de la séquence d'activité d'enseignement, l'étudiant doit être capable d'élaborer un protocole thérapeutique alliant l'hémodynamisme et les techniques de kinésithérapie associées.

L'étudiant doit être capable, seul, de savoir adapter son protocole de drainage et de bandage, selon l'origine et le type de l'oedème, à partir de situations cliniques variées préalablement bilantées; de connaître, comprendre et synthétiser une démarche kinésithérapeutique associée à l'évolution de la déficience vasculaire, lymphatique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B61KINA Kinésithérapie en angiologie

18 h / 2 C

Contenu

Notions de base des pathologies lymphatiques

- Bilans de kinésithérapie angiologique

- Bandages, massages et drainages instrumentaux des pathologies veineuses et lymphatiques.

- Approfondissement des techniques liées aux systèmes veineux et lymphatiques selon le contexte pathologique

- Notions théoriques de la prise en charge kinésithérapeutique des patients ayant subi une chirurgie oncologique (curage ganglionnaire).

Démarches d'apprentissage

Cette activité se divise en 2 parties : 8h de théorie et 10h de pratique

Parties théoriques : supports (syllabi) disponibles sur la plateforme ConnectED. Cours magistral (syllabus et support "power point").

Parties pratiques : rappels théoriques, démonstration du professeur sur les étudiants, entraînement entre les étudiants, réflexions par rapport à des cas cliniques par petits groupes d'étudiants, corrections par le professeur au sein des groupes, mise en commun.

Dispositifs d'aide à la réussite

Supports de cours disponibles sur ConnectED

- L'étudiant a l'occasion de poser différentes questions .

Les différentes affections sont illustrées et le bilan de chaque image est réalisé lors des séances d'apprentissage .

- Questions-réponses durant les séances de pratique, sur base de cas cliniques

Sources et références

Ferrandez JC, Theys S., Bouchet JY. Masso-kinésithérapie des troubles circulatoires de retours. EMC- Kinésithérapie - Médecine Physique - Réadaptation. 2016; 12(4): 1-14 (Article 26-560-A-10)

Theys S: Les affections vasculaires. In: Xhardez Yves "Vade Mecum de la kinésithérapie et rééducation fonctionnelle", 7è édition; Maloine, Paris ; Prodim, Bruxelles; 2015: p834-886

Theys S : Tumeurs du sein. in Xhardez Yves "Vade Mecum de la kinésithérapie et rééducation fonctionnelle", 7è édition; Maloine, Paris ; Prodim, Bruxelles; 2015 : p1183-6

Theys S., Ferrandez JC., Bouchet JY. Réadaptation dans l'artériopathie des membres inférieurs. EMC- Kinésithérapie - Médecine Physique - Réadaptation. 2016; 12(3) 1-9 (Article 26-560-A-05)

Ferrandez JC, Bouchet JY, Theys S, Torres Lacomba M. Traitement physique des oedème: de la clinique à la pratique. ed Elsevier Masson, Issy-les-Moulineaux ; 2èed ; 2016.

Leduc O, Leduc A, Caplan I, Lievens P. « Traitement physique de l'œdème du bras », ed Masson 1990

Leduc O, Leduc A. « drainage de la grosse jambe » 1992

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

L'ensemble des bases de notes de cours sont disponibles sur ConnectED.

Il s'agit bien de bases et non supports exhaustifs.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation orale et pratique Q1 et Q3: bilan sur base d'un cas clinique et démonstration pratique du traitement de ce cas.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

En cas de seconde session (session au terme du Q3), les modalités d'évaluations de la première session (session au terme du Q2) restent d'application et inchangées.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).